



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

logement

Question écrite n° 15532

Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés rencontrées par l'association d'aide pour l'adaptation du logement des personnes en situation de handicap (ALGI). Malgré la création par la loi du 11 février 2005 d'une prestation de compensation du handicap (PCH) pour financer l'adaptation des logements des personnes dites handicapées, ce financement reste dans 70 % des cas pour un montant très important à la charge des personnes handicapées elles-mêmes, tandis que les financements complémentaires éventuels s'apparentent à un véritable « parcours du combattant » pour quiconque est contraint de monter un dossier d'aide au financement. C'est précisément cette fonction qu'assurait l'ALGI depuis 1959 grâce à l'aide financière du 1 % logement, en termes de mission d'ingénierie technique, sociale et financière pour le montage de ces dossiers. Aujourd'hui après plusieurs interventions auprès du Gouvernement, la situation financière de l'ALGI demeure inchangée puisqu'elle déclare être menacée de dépôt de bilan à très court terme. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte mettre en place afin de garantir la pérennité de l'action et de l'équilibre financier de l'ALGI.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15532

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 282

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)